

l'union

Objectif, favoriser le parrainage des enfants placés

SOISSONS Le conseil départemental va signer avec l'association Action Enfance une convention dont l'objectif est de mettre en œuvre le parrainage d'enfants placés. Cet accompagnement se veut « différent » de celui assuré par les professionnels.

PHILIPPE ROBIN

Lors de la dernière session du conseil départemental, la vice-présidente Isabelle Létrillart y avait vu une « belle délibération ». Ses élus ont en effet, de façon unanime, autorisé le président à signer avec l'association Action Enfance une convention relative à la mise en place du parrainage des enfants qui lui sont confiés. Pour l'élue chaunoise Fabienne Marchionni, « on peut enfin proposer quelque chose » aux personnes qui souhaitent aider ces enfants et adolescents placés par l'Aide Sociale à l'Enfance des départements, sur décision judiciaire ou administrative.

SORTIR D'UNE RELATION "INSTITUTIONNELLE"

Dans le cadre du partenariat qui s'est noué avec Action Enfance, c'est la directrice du Village d'enfants et d'adolescents de Soissons, Hélène Guilbert, qui va plus particulièrement porter ce projet de parrainage. Ouvert il y a 20 ans, ce Village accueille aujourd'hui soixante enfants originaires de tout le département, avec cette particularité qu'il s'agit uniquement de fratries. Les pavillons en regroupent seize. On y compte une petite soixantaine de salariés, dont quarante éducateurs familiaux. « Dans une famille, il y a toujours un tonton, une tata, ou quelqu'un avec qui un enfant a une relation privilé-



Devant le Village d'enfants et adolescents de Soissons, Hélène Guilbert porte le dossier pour Action Enfance.

giée, avec une écoute, une attention particulière. C'est celui ou celle qu'on appelle facilement pour se confier. Le parrainage, c'est un peu cela », explique Hélène Guilbert. Au sein des structures d'accueil de mineurs, le lien entre les enfants ou adolescents et les adultes qui les encadrent sont d'ordre « institutionnel ».

"Le parrainage n'est en aucun cas une étape vers l'adoption"

Hélène Guilbert

Avec le parrainage, l'approche est différente. Il s'agit, pour un adulte bénévole et totalement extérieur au lieu de vie habituel de l'enfant, de lui apporter un soutien autant affectif qu'éducatif. « C'est un ac-

compagnement différent de celui qu'assurent les éducateurs », juge Hélène Guilbert, en relevant que « plus de 70 % des enfants qui lui sont confiés ne sont jamais dans leur famille. Les visites avec les familles sont médiatisées, c'est-à-dire en présence d'un éducateur. Notre vocation est d'accueillir ces enfants-là dans la durée. Ils grandissent en ins-

titution. Quand nous allons rencontrer des candidat(e)s au parrainage, l'objectif va notamment être d'évaluer leur motivation mais aussi de nous assurer de leur honorabilité. Cela veut dire par exemple d'avoir un casier judiciaire vierge. » Hélène Guilbert insiste aussi sur le fait que « le parrainage n'est en aucun cas une étape vers l'adoption ».

ÉTENDRE LE PARRAINAGE À D'AUTRES STRUCTURES

Si le Village d'enfants et adolescents de Soissons va être moteur dans la mise en place de ces parrainages, l'objectif est bien évidemment de l'étendre aux autres structures qui accueillent des mineurs. « Avec le référent parrainage, il va aussi y avoir des réunions de présentation au sein des UTAS (unités territoriales d'action sociale) de l'Aisne pour expliquer en quoi consiste le parrainage », note Hélène Guilbert. « Aujourd'hui, tout l'administratif est cadré et la base des parrainages est solide et concertée. » L'objectif est, pour la responsable, de tendre vers quinze à vingt parrainages par an, avec les premières conventions en septembre 2022. « C'est vraiment une action qui nous tient à cœur. »

LES FAITS

- En octobre 2020, un contrat pour la prévention et la protection de l'enfance a été signé entre le préfet, l'Agence régionale de santé et le conseil départemental. Un avenant a été adopté le 11 octobre.
- Un des objectifs de ce contrat vise à « développer le parrainage ». Pour mener à bien ce projet, le Département s'est rapproché de l'association Action Enfance qui gère notamment le Village d'enfants et adolescents de Soissons. Le Département va accorder 50 000 euros par an pour ce projet.
- Le parrainage de proximité consiste à apporter à un enfant un soutien affectif et éducatif de la part d'un adulte bénévole et extérieur au lieu de vie de cet enfant.

Le Village d'enfants a, d'ores et déjà, identifié des enfants et des parrains potentiels mais il faut, pour Hélène Guilbert, « répondre aux interrogations et inquiétudes » des candidats au parrainage.

"FAIRE GRANDIR CES ENFANTS"

« Il faut que le projet soit porté par une famille et pas seulement le parrain ou la marraine. Il faut l'expliquer aux enfants, aux petits-enfants, par exemple. » L'objectif final, pointe la directrice, est « de faire grandir [nos] enfants, de les rendre heureux, bien dans leurs baskets. Ce sont quand même des enfants en souffrance, qui portent des valises qui sont lourdes ou vides. On dit souvent d'eux qu'ils sont les enfants de personne, nous avons envie qu'ils deviennent les enfants de tout le monde. » ■